



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE

Bureau des procédures d'utilité publique

Affaire suivie par Mme DUPONT

☎ 02.40.41.47.72

☎ 02.40.41.47.50

catherine.dupont@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le

23 JUIN 2010

**Information sur l'existence d'un avis tacite
de l'autorité environnementale**

Nom du pétitionnaire : CENTRE HOSPITALIER DE ST NAZAIRE

Nature et adresse du projet : régularisation administrative de la blanchisserie de l'hôpital d'Heinlex à Saint-Nazaire, 57 rue Michel Ange.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 24 mars 2010.

Depuis le 24 mai 2010, en application de l'article R. 122-13-1 du code de l'environnement et en l'absence d'observation de la part de l'autorité environnementale, son avis est réputé favorable.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture.

Le PREFET

pour le préfet
le directeur de la coordination
et du management de l'action publique

Thérèse LEBASTARD